



INFORMATIONS OFFICIELLES

DÉNEIGEMENT

Déblaiement de la neige

La municipalité de Saint-Cergue souhaite rappeler aux automobilistes les dispositions d'application de l'article 2 du règlement communal sur le déblaiement de la neige du 23 décembre 2004: les conducteurs de voitures automobiles ne laisseront pas leur véhicule sur des places de parc ou des voies publiques s'ils peuvent prévoir que l'enlèvement de la neige en serait gêné.

En vertu de ces dispositions, tout véhicule stationné sur une voie publique, entravant le déblaiement de la neige, sera évacué aux frais du propriétaire. La municipalité décline toute responsabilité pour des dégâts qui pourraient être occasionnés à des véhicules par les engins de déneigement et de salage, et par les amas de neige provoqués par le passage des chasse-neige.

Tournée de déneigement

Le déneigement s'effectue normalement entre 04:00 et 07:00 et il faut environ 3 heures pour débayer la neige. S'il commence à neiger à 06:00, il faudra donc attendre 09:00 au minimum avant l'évacuation complète de la neige.

Adapter sa conduite

Il convient de rappeler que la sécurité routière hivernale ne dépend pas seulement de l'état des routes. Les usagers doivent adapter la conduite de leur véhicule aux conditions locales et leurs déplacements aux circonstances. L'équipement adéquat des véhicules est également primordial.

Salage et gravillonnage

Le salage et/ou le gravillonnage sont effectués en cas de besoin, ainsi que l'épandage des copeaux.

Parcage hivernal

En cas de chutes de neige et afin de ne pas gêner le déneigement et le salage, des parkings de délestage sont à votre disposition:

- Parking de la place Sy-Vieuxville, partie du bas depuis la place pour handicapé, direction local de voirie;
- Parking du chemin Jean-Jacques Rousseau;
- Moitié du parking de la route d'Arzier, côté route cantonale.

Pour les autres parkings, se conformer à la signalisation en place.

Déneigement privé, entretien des trottoirs et des entrées de propriétés

Nous rappelons que les propriétaires immobiliers sont tenus de faire procéder à l'enlèvement immédiat de la neige ou de la glace amoncelée sur le trottoir ou l'entrée de leur propriété privée. Il est strictement interdit de déverser la neige sur la voie publique.

Entretien des toits

Nous rappelons également que les propriétaires immobiliers sont tenus de faire procéder à l'enlèvement immédiat des glaçons qui se forment au bord des toits. Ces glaçons mettent en danger la sécurité des passants.

Pour le bien de la population, nous espérons que chacun se conformera de bonne grâce aux présentes prescriptions.

Laurent Mathez

NAISSANCES

- Awenn HABIB-DELONCLE le 28 septembre;
- Sofiane PFEUTI le 10 octobre;
- Inara LA PORTA le 12 octobre;
- Francisco LEE GUTIÉRREZ le 19 octobre;
- Théo EICHENBERGER le 25 octobre;
- Jules ANDRÉ le 4 novembre.

DÉCÈS

- M. Jean André TONSI le 10 novembre.

SÉANCE DU MARDI 5 DÉCEMBRE 2017 LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 12/2017

Budget 2018.

Par : 30 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 02/2017

Règlement sur le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit sur la voie publique.

Par : 28 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 13/2017

Demande de crédit de CHF 48'000.- pour l'achat d'une épareuse pour la voirie.

Par : 31 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 14/2017

Demande de crédit de CHF 57'500.- pour financer la création d'une nouvelle entrée au centre du Vallon.

Par : 28 voix pour, 0 voix contre, 3 abstentions

PROCHAINES SÉANCES

DU CONSEIL COMMUNAL

- Mardi 20 mars 2018;
- Mardi 26 juin 2018;
- A 19:00 ou 20:00 selon l'ordre du jour.

COLLECTEUR DES EAUX USÉES

Notre conduite d'évacuation des eaux usées, dans le secteur de Bournessaint au lieu-dit «de l'ancienne décharge», a été partiellement écrasée par des mouvements de terrain. Se situant en zone de protection des eaux, il y avait urgence de prévoir sa réparation afin de ne pas polluer «si rupture» nos eaux de source. Le terrain très accidenté ne permettait pas de reprendre son cheminement actuel. Un nouveau tracé a été étudié avec un passage obligatoire à environ 10 mètres de fond et dans de la roche. Nous avons fait le choix du tunnelier pour ne prendre aucun risque au niveau de la sécurité. Après plusieurs passages avec des têtes fraiseuses de différents diamètres, la conduite en PE soudée a été insérée dans la cavité par tirage avec un câble.

Dominique Gafner



Photo: Gérald Chollet

Troupe de théâtre de Saint-Cergue recherche comédiens et comédiennes pour son prochain spectacle prévu en septembre 2018.

Les répétitions ont lieu le jeudi soir à la salle de spectacle du Vallon.

Les Entractés
Murienne Jelk
022 360 00 26
troupe@lesentractes.ch
www.lesentractes.ch.



CONTACTS UTILES

ADMINISTRATION COMMUNALE

Place Sy-Vieuxville 1
Case postale 103
1264 Saint-Cergue
T 022 360 11 46
F 022 360 90 28
commune@st-cergue.ch
www.st-cergue.ch

Horaire:

Lundi, mercredi, vendredi
07:30-11:00
Jeudi 14:00-19:00
Fermé du vendredi 22
décembre à 11:00 au
mercredi 3 janvier à 07:30.

OFFICE DU TOURISME

Place Sy-Vieuxville 3
T 022 360 13 14
Horaire (HIVER):
Semaine
08:30-12:00 / 13:30-16:30
Fermé lundi hors des
vacances scolaires

BIBLIOTHÈQUE

Chemin du Carroz-d'Amont 11
T 022 360 14 51
Horaire:
Mercredi
15:30-18:30
Jeudi, vendredi
10:00-12:00

DÉCHÈTERIE

Route du Télésiège 1
Horaire (HIVER):
Lundi, mercredi, vendredi
10:00-12:00 / 15:00-18:00
Samedi
09:00-12:00 / 14:00-18:00
Fermé lundi 25 décembre,
lundi 1er janvier.

COMMUNE MEMBRE DE

Association de Communes Vaudoises (AdCV)
Conseil régional du district de Nyon
Parc Jura vaudois
Union des Communes Vaudoises (UCV)

SOMMAIRE

- p.1 Billet du syndic
Manifestations
- p.2 Aperçu des activités
- p.3 Aperçu des activités
- p.4 Informations officielles
Contacts utiles

LE JOURNAL DE ST-CERGUE ET LA CURE

n°25



Photos: Gérald Chollet et Françoise Samuel



MANIFESTATIONS

DESCENTE AUX FLAMBEAUX

Dimanche 24 décembre

VERRE DE L'AMITIÉ

Dimanche 31 décembre

FESTIRAQUETTES

Dimanche 4 février

SOIRÉE SPORTIVE

KISS AND SKI

Mercredi 14 février

COURSE DE SNOWCROSS

(MOTO-NEIGE)

Samedi 3 mars

RAQUETTES AVENTURE

Samedi 3 mars

COURSES POPULAIRES

DE LA DÔLE

Samedi-dimanche

10-11 mars

VÉLOPÔDÔLE

Dimanche 18 mars

BILLET DU SYNDIC

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2017

L'hiver s'est installé fin novembre, recouvrant la commune d'une belle couche de neige. Le décor est installé pour la période de l'Avent et, espérons-le, aussi pour Noël. Ce journal n°25 de fin d'année nous donne l'opportunité d'établir le bilan de l'année. Parmi les manifestations majeures de 2017, on se rappelle la Dôlapô, la Vélôpôdôle, le Tour du Pays de Vaud, la Rétro-Moto Internationale, Desti' Lac, le 1er août, la Mi-Eté, LG trail, la 30e Désalpe et le Marché de Noël.

Cette année, ce sont aussi 14 préavis communaux qui ont été présentés par la municipalité et acceptés par le conseil communal, permettant notamment la rénovation et la construction d'infrastructures vitales pour la commune. Ainsi, les réalisations principales de 2017 furent la mise en service de notre nouveau réservoir des Cheseaux et de la station de pompage de Trélex, le début de la mise en application de notre plan d'évacuation des eaux (PGEE) avec pose d'une nouvelle conduite d'évacuation des eaux usées (EU) de la zone artisanale de Bournessaint vers la plaine par forage dirigé, les travaux de séparatifs à La Cure et aux Pralies. Des efforts importants ont

été déployés pour améliorer les infrastructures, les routes, et les bâtiments communaux; on citera le doublement des pistes de la déchèterie, la rénovation de l'ancienne poste en salle de gym et boutique, ainsi que des locaux sociaux, et le commencement de la construction d'une nouvelle école au Vallon.

Pour que Saint-Cergue devienne un village touristique encore plus attrayant, l'objectif de la commune est de renforcer les activités de tourisme et de loisirs par l'installation d'une nouvelle place de jeux et la mise en place - et glace - d'une patinoire de loisirs. A la Givrinerie, en partenariat avec la région, le projet de nouveau parking, future porte d'entrée du tourisme de nature, est en route.

Notre village peut être fier de toutes ces réalisations et c'est le résultat du travail de toute une équipe. Je remercie mes collègues de la municipalité qui ont piloté tous ces projets, les membres du conseil communal pour leur confiance, le personnel communal, les organisateurs de manifestations, les bénévoles et toutes les personnes qui se sont impliquées pour faire de 2017 une année exceptionnelle. A tous, je souhaite de joyeuses fêtes de Noël et une bonne et heureuse année 2018, bonheur, santé et prospérité. **Pierre Garber**



Photo: Gérald Chollet

